

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°953 SEANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 2014

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre LEQUILLER, 1^{er} Vice-Président.

M. Ismaïla WANE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Ismaïla Wane.

Excusés : Marie-Hélène Aubert, Philippe Brillault, Fanny Ervera, Jean-Michel Gourdon (pouvoir à François Deligné), Jean-Philippe Mallé (pouvoir à André Sylvestre), Alain Schmitz (pouvoir à Pierre Lequiller), Jean-Marie Tétart (pouvoir à Olivier Lebrun), Michel Vignier (pouvoir à Jean-Louis Barth).

M. LE PRÉSIDENT – Je vous fais part des excuses d'Alain Schmitz, qui ne peut présider ce conseil en raison d'un déplacement à l'étranger qu'il avait programmé bien avant la convocation de la présente séance.

Avis du Conseil général sur le projet de décret portant création des cantons du département des Yvelines

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour une séance exceptionnelle à double titre. Elle l'est tout d'abord parce que nous devons rendre un avis sur le projet de découpage général des cantons des Yvelines. La représentation démocratique de notre institution départementale est en question. Une séance entièrement dédiée à ce sujet nous est donc apparue parfaitement justifiée. Pour mémoire, jamais un découpage général des cantons n'a été réalisé depuis 1786. Qui plus est, les accommodements réalisés et les découpages partiels l'ont toujours été afin d'adapter la taille des cantons à l'évolution de la population, et jamais pour convenance d'un gouvernement, dans le cadre d'une réforme électorale. Cette séance est aussi exceptionnelle parce que nous disposons d'un délai de six semaines seulement pour rendre un avis au gouvernement sur son projet de découpage. Il ne s'agit cependant que d'un avis consultatif, ce qui est faire peu de cas de l'avis des principaux intéressés, les conseillers généraux. Précisons également qu'aucune démarche de concertation n'a été engagée, ou même seulement suscitée par le Gouvernement, dont un des membres est yvelinois.

Force est de constater que ce dernier n'a pas intégré toutes nos bonnes pratiques collégiales, puisqu'il s'en est même affranchi. Toujours est-il que ce délai de six semaines courait à partir de la remise par le Préfet des Yvelines au Président du Conseil général le jeudi 28 novembre 2013, soit une date limite fixée au 9 janvier 2014. Compte tenu des délais nécessaires pour convoquer l'Assemblée, rédiger un rapport, l'envoyer douze jours avant la séance et de la trêve des confiseurs, nous sommes rassemblés ce jour du 8 janvier 2014.

M. ANDRE SYLVESTRE – Je souhaiterais faire une déclaration liminaire.

M. LE PRESIDENT – Il faut d'abord que l'on vous présente la délibération.

M. ANDRE SYLVESTRE – Je vous ai écouté, Monsieur le Président, et je vous demande d'en faire autant à mon égard.

M. LE PRESIDENT – Vous pourrez intervenir après l'exposé de la délibération.

M. FRANÇOIS DELIGNE – Nous voulons faire, au nom du groupe des Elus de gauche, un point d'ordre sur la façon dont cette séance est organisée. Nous représentons les Yvelinois comme vous !

M. LE PRESIDENT – Vous allez pouvoir intervenir tout à l'heure, sans aucun problème. Pierre Bédier va d'abord nous exposer l'exposé des motifs de la délibération qui sera soumise au vote de ce conseil.

Les membres du groupe des Elus de Gauche, à l'exception de Jeanine Mary, quittent la salle des séances à 9 heures 40.

PIERRE BÉDIER – C'est un dialogue de sourds, Monsieur le Président, mais c'est comme cela depuis le début. Vous l'avez fort bien dit : la gauche, qui n'a voulu en faire qu'à sa tête, n'a jamais voulu écouter quelque demande que ce soit. Tout cela ne sera pas sans conséquence, et c'est tout à fait regrettable.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, cette séance est exceptionnelle à deux titres. D'abord parce qu'elle a le nom « d'exceptionnelle », mais aussi parce que c'est bien deux conceptions différentes de l'action publique. Au-delà du mauvais coup porté à l'institution départementale, on peut en effet opposer une conception de l'action publique qui consiste à dialoguer, qui est celle que nous nous sommes toujours efforcés d'avoir dans cette assemblée départementale, à celle qui consiste à faire des coups politiques qui n'ont rien à voir avec la défense de l'intérêt général, et nous en avons hélas l'illustration à cet instant.

Pourquoi ce projet de loi de découpage cantonal intervient-il ? On prétend qu'il était indispensable, alors qu'un projet de réforme préexistait, qui prévoyait de transformer l' élu départemental en élu territorial. Cela avait l'immense mérite de répondre à deux principes essentiels de la gestion de la nation française, à savoir faire des économies et rapprocher les élus des citoyens. La source d'économie était trouvée par le fait que les élus départementaux et les élus régionaux auraient été mêmes. On ne doublait pas la mise, comme le prévoit le projet gouvernemental. On obtenait d'autre part un rapprochement des élus régionaux, dont les maires et les conseillers généraux sont bien incapables de dire lequel est en charge de leurs dossiers au quotidien. Et quand ceux-ci rencontrent un élu régional c'est pour s'entendre dire qu'il est l' élu de toute la Région, et qu'il a certainement

autre chose à faire que de les écouter. La réforme antérieure était une bonne réforme, mais elle a été effacée par cette nouvelle réforme législative, et on ne peut que le regretter.

La réforme présentée a aussi l'ambition d'instituer la parité. Bien entendu, nous sommes tous partisans de la parité. Mais pourquoi la parité ne serait-elle que l'apanage de la vie politique ? Pourquoi ne pas l'imposer aux conseils d'administration des entreprises ou aux classes d'école. Pourquoi aussi ne pas imposer la parité au sommet de l'Etat : on pourrait imaginer que le chef de l'Etat soit alternativement un homme et une femme. Après qu'un homme ait été Président de la République, seules les femmes pourront être candidates pour le prochain quinquennat. On peut aussi imaginer qu'un homme et une femme soient candidats. Que l'un fasse la moitié du mandat et l'autre la seconde moitié. A moins que les deux ne se rendent ensemble aux sommets européens... On peut tout imaginer. Je crois, Mesdames et Messieurs, que la parité, qui est un vrai combat, ne peut être le prétexte à des manipulations politiciennes.

Pour nous élus locaux, qui sommes enracinés dans nos territoires, le problème sans doute le plus essentiel réside dans le fait que le découpage qui nous est présenté, parce qu'il est politicien, ne tient pas compte des réalités yvelinoises. Or les réalités de ce département, ce sont d'abord celles exprimées par notre Assemblée à travers sa politique sociale, laquelle s'applique à des territoires d'action sociale. Or ces territoires d'action sociale ne sont pas pris en compte. Les intercommunalités ne sont pas non plus prises en compte dans ce découpage.

Pourquoi ce projet nie-t-il la réalité ? Parce que c'est une réalité d'intérêt général à laquelle on substitue une autre réalité, qui est celle d'un intérêt personnel et partisan. La carte du découpage cantonal du département des Yvelines existe depuis quatre ans : elle correspond exactement aux résultats du Parti socialiste au premier tour de la dernière élection régionale.

Pierre Bédier montre au Conseil la carte des résultats électoraux du premier tour de l'élection régionale de 2010.

Nous comprenons dès lors pourquoi celui qui a tenu les ciseaux ne s'est pas embarrassé des réalités locales et des intérêts des Yvelinois : il s'est tout simplement préoccupé de l'intérêt électoral du Parti socialiste, afin que celui-ci puisse gagner des sièges, ou du moins, dans cette période de très grande disette pour la gauche, conserver autant de sièges que possible. Voilà pourquoi on remet en cause ce qui a fait la force du département des Yvelines : la capacité de la majorité et de l'opposition à toujours dialoguer dans l'intérêt général. Je remercie à cet égard Jeannine Mary, qui a eu le courage de rester seule en séance. Il est vraiment regrettable que pour des intérêts particuliers, pour des coups politiques qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des Yvelinois, cette tradition yvelinoise disparaisse.

Soyons un peu solennel et élargissons le propos au-delà des Yvelines. Il est paradoxal que ce soit le gouvernement qui se réclame de la gauche et de l'héritage révolutionnaire qui liquide, et je pèse mes mots, l'héritage de la Révolution française que sont les départements. Car vous l'avez bien compris : à travers la réforme qui nous est proposée dans les Yvelines et ailleurs, et à travers la réforme territoriale qui nous est proposée en Ile-de-France avec la métropolisation, c'est bien vers la fin des départements que l'on s'achemine, mais selon cette méthode qu'affectionne le Président de la République, et qui consiste à faire les choses sans les dire. On espère qu'en étranglant tranquillement les départements par l'asphyxie financière et en bouleversant leurs équilibres politiques et techniques de coopération entre l'instance départementale et les instances communales et intercommunales, on pourra faire la démonstration qu'ils ne sont plus utiles à l'organisation de la République.

Il ne s'agit pas ici de constituer je ne sais quel cartel de défense d'intérêts particuliers. Si le département n'est plus adapté, nous sommes les premiers à dire : supprimons les départements. Mais ouvrons le débat devant l'opinion française et yvelinoise. Pour notre part, nous pensons que les départements sont, au moins en Ile-de-France, et particulièrement en Grande Couronne, absolument indispensables à une bonne gestion au profit de la population des communes et des Yvelinois. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous n'avons pas voulu présenter au Conseil général un rapport qui soit seulement négatif, et qui se résume, comme certains savent le faire, à dire « Nous sommes contre ». Nous préférons dire ce que nous proposons de faire dans le cadre de la loi, afin que son application soit moins mauvaise pour le Département. Non seulement un autre découpage est nécessaire, mais il est possible.

Les Yvelines sont un département coupé en deux, entre sa partie nord et sa partie sud (le sud incluant le centre). Nous savons bien que toute la partie Vallée de Seine est touchée spécifiquement par les problèmes liés aux peuplements nés de l'industrialisation et de la construction des grands ensembles, à l'heure du chômage de masse. Ce que l'on est en train de nous préparer, c'est une autre coupure : après la coupure entre nord et le reste du Département, il y aura la coupure entre l'Ouest et l'Est du Département. La métropolisation et ce nouveau mode de scrutin vont conduire à ce que la partie urbaine, qui est une des composantes de l'identité et un des atouts yvelinois, à travers ses paysages et son histoire, sera grandement menacée, car elle n'aura pas les moyens de se développer seule et ne pourra plus compter sur l'aide puissante et proche d'un conseiller général du département des Yvelines.

Nous avons voulu prendre en compte les territoires de l'action sociale et les intercommunalité dans la proposition de délibération qui vous est faite. Même si notre document est par définition imparfait, il démontre, chiffres à l'appui, qu'un autre découpage est non seulement nécessaire, mais possible.

Pour conclure, je crois que le département des Yvelines a toute sa place à tenir au service des Yvelinois et des territoires. La loi fait du département une référence sociale et nous devons être un territoire d'innovation sociale, et c'est pour cela qu'il faut impérativement que ce redécoupage prenne en compte les territoires de l'action sociale, quitte à les remodeler s'il le faut. C'est par l'innovation sociale que nous pourrons apporter à nos concitoyens l'amélioration de leurs conditions de vie. Au-delà de cette obligation légale qui nous est faite, en tant que collectivité de référence de la politique sociale, nous avons aussi le devoir de participer à l'aménagement de notre territoire, parce que c'est l'intérêt de nos concitoyens. La région Ile-de-France, c'est douze millions d'habitants. Quel maire peut dire qu'en appelant le Président du Conseil régional il est certain de le rencontrer ? En effet, si le Président du Conseil régional prenait le temps de rencontrer chaque jour un maire, il n'aurait pas le temps de les voir tous pendant la durée d'un mandat. L'échelon départemental permet cette proximité. Dans l'intérêt des habitants, il est capital que le département des Yvelines conserve des capacités pour pouvoir aménager le territoire avec les élus locaux, dans le cadre des intercommunalités, dans le cadre des contrats. L'innovation sociale et l'aménagement du territoire sont les deux grandes missions que nous devons mener.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, mes chers collègues, pourquoi il est indispensable que nous votions, avec l'esprit positif qui caractérise cette majorité départementale et au-delà celles et ceux qui recherchent le service de l'intérêt général, cette délibération. Elle est un signal adressé à tous : dans le respect de la loi, le département des Yvelines se mobilise pour être mieux au service des autres.

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – La Commission des Finances et des Affaires générales que je préside s’est réunie le 6 janvier 2014. Elle a rendu un avis favorable à la majorité au sujet de la présente délibération.

JEANINE MARY – Il va de soi que je m’exprime en mon nom personnel. J’ai cru comprendre qu’il y avait au moins consensus sur le respect des périmètres des communautés d’agglomération. Nous pourrions y ajouter, s’agissant du département des Yvelines, un souci partagé de préserver l’organisation territoriale que le projet gouvernemental remet totalement en cause. Son idée de départ est de permettre une véritable cohérence territoriale, en visant à une meilleure cohésion décisionnelle de gestion entre les territoires, et ce au sein de tous les échelons superposés des instances décisionnaires de ce pays. C’est un vrai travail politique.

Le cas de mon canton, celui de Trappes, illustrera mon propos. Dans le projet gouvernemental, il absorbe les villes d’Elancourt, de La Verrière et de Maurepas, dépassant il est vrai les 60 000 habitants mais reprenant à son compte une cohérence du périmètre des opérations et de gestion en général. Dans le contre-projet soumis ce jour par la Majorité je note deux incohérences : d’une part, la disparition du respect du périmètre d’agglomération, avec le rattachement de La Verrière au canton voisin, puisque celle-ci fait partie à l’heure actuelle de la Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ; d’autre part, la sortie de Maurepas du périmètre de la Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines qui devait y rejoindre La Verrière, pour intégrer le périmètre de l’agglomération du sud.

Le fait que le projet du Gouvernement ne soit pas le meilleur s’explique tout d’abord par sa fixation sur l’objectif d’obtenir le même nombre d’habitants dans chaque canton, sans respect des cohérences territoriales, de la composition des populations et de ce qu’est notre département dans sa spécificité d’organisation. D’autre part, aboutir à un canton de 96 communes rurales n’est pas satisfaisant : cela manque de souplesse et d’audace, d’autant que le trop grand nombre de communes est aussi une source d’inégalités.

Je répèterai ici ce que je dis ici souvent et ailleurs : parce que nous ne sommes plus des politiques, dans ce type d’action, pour devenir des comptables, nous perdons le fil conducteur devant nous conduire à l’objectif initial de découpage dans le respect de l’intérêt général. Les découpages ne se font de part et d’autres des projets qu’en fonction des résultats politiques, et cela afin de conserver ou de gagner une majorité au sein des assemblées, et de la nôtre bien évidemment. Vous m’autoriserez à m’attarder un moment à considérer l’opinion générale des électeurs au sein des sondages qui sont publiés : j’ai cru y lire que l’estime qu’ils nous portent toujours baisse, et force est de constater que nous leur donnons des motifs pour cela. C’est avec grand regret que je le dis. Cela me dérange très sincèrement, très fortement, et ce à cause du travail réel effectué et du temps que chacun consacre. Même si c’est un choix personnel, c’est aussi beaucoup de sacrifices que chacun consent et il faut oser le dire. Les électeurs qui nous font confiance en se déplaçant jusqu’aux urnes sont de moins en moins nombreux attendent de nous des solutions pour résoudre ou diminuer leurs problèmes quotidiens.

Chers collègues, ce qui est juste est juste et en aucun cas cela ne le devient en fonction des personnes que l’on veut conserver ou voir s’éloigner. Pour ce qui me concerne, je ne prendrai pas part à l’avis qui est proposé. Je pense que le projet n’est pas encore au point, parce qu’elle ne satisfait pas encore l’intérêt général. Nous devons encore faire des aller-retour entre le gouvernement et cette assemblée, pour obtenir quelque chose de cohérent.

Les conseillers généraux présents applaudissent l'intervention de Jeanine Mary.

M. LE PRESIDENT – Je salue Jeanine Mary, car le fait d'avoir tenu à rester dans cette assemblée relève d'une attitude démocratique dans ce débat.

OLIVIER LEBRUN – En tant que président de groupe, j'annonce que le groupe de la Majorité départementale votera la délibération proposée « d'un seul homme », ce qui inclut évidemment les femmes qui siègent parmi nous.

M. PIERRE BEDIER – Si Jeanine Mary, que je remercie également, comme l'ensemble de nos collègues, souhaite déposer un amendement qui exprimerait le souhait qu'il y ait encore un dialogue entre le gouvernement et cette assemblée, je pense que nous serions d'accord pour le voter à la majorité, pour ne pas dire à l'unanimité. Car je reconnais bien volontiers que notre copie est imparfaite, puisque nous avons aussi manqué de temps. S'il est encore temps de discuter, nous y sommes prêts.

JEANINE MARY – Il faut toujours espérer : tant que le décret définitif n'est pas sorti, il ne faut pas se fermer des portes. Tous ceux qui ont travaillé avec moi savent que je suis une « enquiquineuse ». Car je crois que le rôle d'un élu c'est d'être exigeant et audacieux. Dès lors que vous ajouteriez à la délibération que nous demandons une concertation et des aller-retour pour mieux approfondir un projet, quel qu'il soit, je pense que nous serions dans la raison et la sagesse. Ce que les électeurs attendent de nous n'est pas un combat entre la droite et la gauche, qui est stérile pour la résolution de leurs problèmes. Il ne faut pas se satisfaire de demi-mesures. Nous devons pouvoir encore travailler ensemble : ce n'est pas parce que cela vient d'en-haut qu'il faut se mettre au garde-à-vous. Je ne l'ai jamais fait et je ne vais pas commencer à mon âge.

M. LE PRESIDENT – Nous acterons que l'amendement proposé émane de Jeanine Mary.

CHRISTINE BOUTIN – Je tiens à ce que les conseillers généraux disposent du texte définitif de la délibération avant de la voter.

PIERRE FOND – Je vous rappelle que l'on ne nous demande qu'un avis. Si j'adhère à tout ce qui a été dit, les délais sont courts et je ne suis pas sûr que le Gouvernement soit dans une position d'écoute. J'ajoute, pour avoir travaillé avec Jeanine Mary, qu'elle n'est pas une « enquiquineuse ». Elle est certes rigoureuse, mais extrêmement sympathique.

M. LE PRESIDENT – Avant de suspendre la séance, je tiens à dire que j'avais évidemment l'intention de passer la parole à André Sylvestre, pourvu que l'on respecte auparavant la procédure, qui prévoit que l'on procède d'abord à l'exposé des motifs de la délibération et à la communication de l'avis de la commission des Finances et des Affaires générales.

M. PIERRE BEDIER – Mon petit doigt me dit qu'André Sylvestre aurait quitté la séance en tout état de cause...

M. LE PRESIDENT – C'est probable.

OLIVIER LEBRUN – Si l'on s'en tient au règlement intérieur, rien ne vous oblige, Monsieur le Président, à accepter une déclaration préliminaire. Le projet de délibération évoque le fait qu'une loi

a abrogé le conseiller territorial, une notion datant de deux ou trois ans et qui permettait d'avoir un même élu sur un territoire siégeant à la fois dans l'assemblée départementale et dans l'assemblée régionale. C'était un premier pas vers la diminution du nombre d'élus que tout le monde appelle de ses vœux, contrairement à ce que prévoit le projet actuel qui en ajoute trois de plus dans chaque département. L'institution du conseiller territorial aurait permis de créer de la proximité entre les instances départementales et les instances régionales. Au lieu de cela, le projet gouvernemental n'est pas abouti et aura des conséquences désastreuses. Il traduit une volonté masquée de supprimer le département, puisqu'il est couplé avec l'asphyxie financière des départements. Comme en outre le taux de renouvellement des conseillers généraux lors des prochaines élections cantonales devrait atteindre 70 %, les départements seront sans doute gérés par des élus moins expérimentés, de sorte que le Gouvernement aura beau jeu de dire : « Cela ne marche plus, il faut supprimer les départements ».

M. LE PRESIDENT – J'ajoute que la réforme présentée est évidemment beaucoup plus coûteuse que celle qui avait été prévue sous le mandat de Nicolas Sarkozy.

La séance est suspendue de 10 heures 10 à 10 heures 20.

M. LE PRESIDENT – Le projet d'amendement à la délibération consiste à ajouter au deuxième paragraphe, après « II - *Demande que ce projet soit amendé en s'appuyant sur le découpage proposé dans le rapport relatif à cette délibération, ci-après annexé* », la mention « *projet qui peut lui-même être amendé en ouvrant de nouvelles discussions avec Monsieur le Préfet représentant le Gouvernement* ».

L'amendement proposé est adopté à l'unanimité.

La délibération I-4274 ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 25.

Prochaine séance : vendredi 14 février 2014 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Maryse DI BERNARDO.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

SOMMAIRE

Avis du Conseil général sur le projet de décret portant création des cantons du département des Yvelines	1
--	---